



PREFET DE L'EURE

Evreux, le mercredi 10 avril 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Situation hydrologique dans l'Eure

**Le comité de suivi de la sécheresse de l'Eure s'est réuni le 9 avril sous la présidence de Thomas Berthe, sous-préfet de Bernay, pour faire le point sur la situation des rivières et des nappes dans le département comme chaque année à cette saison et examiner les propositions de modifications de l'arrêté-cadre départemental relatif aux mesures de restriction de l'usage de l'eau.**

L'ensemble des rivières de l'Eure ont des débits supérieurs aux normales saisonnières et aucune mesure de restriction d'usage de l'eau n'est actuellement prise dans le département.

La situation des nappes fin mars 2013 témoigne d'un état de recharge important par rapport à l'année dernière à la même époque : + 2,1 mètres en moyenne sous les plateaux et + 3 mètres en moyenne sous les vallées.

Cette situation résulte des fortes pluviométries constatées d'octobre 2012 à février 2013 sur notre département notamment durant les mois d'octobre et de décembre 2012.

Toutefois, le cumul pluviométrique sur la période d'octobre 2012 à février 2013 a été inégal sur le département. En effet, le quart sud-est de l'Eure a reçu entre 300 et 400 mm de pluie pendant que le reste du département en recevait entre 400 et 600 mm.

Cette disparité se retrouve dans les taux de remplissage des nappes et notamment ceux des aquifères du quart sud-est du département qui n'ont pas bénéficié des pluies suffisantes pour remonter leur niveau déjà bas du fait des saisons passées.

C'est pourquoi, le comité sécheresse de l'Eure a proposé de mettre en place un dispositif supplémentaire de suivi des niveaux des nappes du département, à l'instar de celui qui existe déjà pour le débit des rivières, afin de préserver notre ressource en eau.

Ce dispositif pourrait conduire à prendre des mesures de restriction des usages de l'eau **localisées** dans les secteurs où le niveau de la nappe est jugé insuffisant pendant la période de vidange de ces nappes.